

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					<b>3<sup>me</sup> année</b>
Domaine :	<b>DROIT – ECONOMIE - GESTION</b>					<b>LP</b>
	HOTELLERIE ET TOURISME					
Spécialité :	GESTION TOURISTIQUE TERRITORIALE ET INTERNATIONALE					
Volume horaire étudiant :	40h	380h	h	130 h	16 semaines	420 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	Projet tuteuré	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable pédagogique Dany LAPOSTOLLE ☎ 03.85.73.10.37 <a href="mailto:dany.lapostolle@u-bourgogne.fr">dany.lapostolle@u-bourgogne.fr</a>  Directrice des Etudes Florence MARTY ☎ 03.85.73.10.31 <a href="mailto:florence.marty@u-bourgogne.fr">florence.marty@u-bourgogne.fr</a>	Carmen MILLARD ☎ 03.85.73.10.30 - Fax 03.85.73.10.38 <a href="mailto:carmen.millard@u-bourgogne.fr">carmen.millard@u-bourgogne.fr</a>  Valérie TORRES ☎ 03 85 73 11 11 <a href="mailto:valerie.torres@u-bourgogne.fr">valerie.torres@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : IUT LE CREUSOT	

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ OBJECTIFS :**

La licence vise à former des étudiants autonomes et professionnels, capables de s'expatrier.  
 Une formation basée sur trois axes pédagogiques :

- *La production d'offre touristique* : créer, augmenter et diversifier les portefeuilles de produits touristiques des entreprises privées ou institutions publiques.
- *La maîtrise des outils de gestion* : apprendre à établir un business plan pour l'organisation dans laquelle ils travaillent, résoudre les problématiques de développement, innover...
- *Ouverture à l'international* : recrutement d'un certain nombre d'étudiants issus des formations membres de l'Association Européenne des Ecoles du Tourisme et de l'Hôtellerie, pratique des langues étrangères (maîtrise écrite et orale de l'Anglais obligatoire + enseignement du vocabulaire technique en 2 langues au minimum). Stage de 12 semaines à l'étranger

**■ DEBOUCHES DU DIPLOME (métiers ou poursuite d'études) :**

Responsable d'activités ou de structure d'accueil touristique comme les entreprises touristiques et les institutions publiques du type Parc Naturel Régional, Pays d'accueil touristique :

- Gérant d'hôtel
- Responsable réservation

- Chef de réception
- Chef de plateau

Responsable de production et de commercialisation des produits touristiques :

- Chargé de développement
- Animateur de tourisme local
- Attaché commercial
- Assistant commercial

#### ■ COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Analyses et études de développement touristique
- Elaboration de stratégies commerciales
- Gestion d'une entreprise ou d'une structure touristique
- Montage, création et mise en place de produits touristiques
- Gestion et développement des ressources humaines
- Gestion financière

### Modalités d'accès à l'année de formation :

■ la licence est ouverte aux titulaires d'un BTS Tourisme (AGTL, VPT, HR), d'un DUT (TC, GACO, GEA, Logistique) ou d'une L2 dans les domaines de gestion (AES, AP, Economie-Gestion), Langues (LEA, LLCE, Lettres Modernes) et Géographie.

Les candidatures sont examinées par une commission. Le dossier est disponible sur le site de l'IUT <http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr/>

Cette licence peut s'effectuer soit en formation initiale soit en alternance.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

Formation continue : s'adresser au Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne (SUFCOB – 03.80.39.51.80).

### Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles des connaissances assortis

#### SEMESTRES 1

UE 1	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Compétences fondamentales	Techniques de commercialisation		30		30		écrit			2
	Introduction au tourisme et à l'hôtellerie		25		25		écrit			2
	Connaissance des territoires		15		15		écrit/oral		1	2
<b>TOTAL UE</b>			70		70	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Environnement juridique et financier de l'activité touristique	Droit appliqué au tourisme	40			40		écrit	3		3
	Comptabilité et gestion/ Mathématiques financières		30		30		écrit	3	1	3
<b>TOTAL UE</b>		40	30		70	6				6

UE 3	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Management des structures d'accueil touristique	Stratégie d'entreprise/ organisation de l'entreprise		40		40		écrit	1		2
	Management et gestion des ressources humaines		10		10		écrit	1		2
	Gestion des structures d'hébergement et de restauration		20		20		oral/écrit	1	1	2
<b>TOTAL UE</b>			70		70	6				6

UE 4	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Conception et commercialisation de produits touristiques et hôteliers	Marketing du tourisme		30		30		Etude de cas +oral	2	2	2
	Les outils et stratégies numériques		25		25		Etude de cas			2
	Web 2.0 et nouvelles territorialités du tourisme		15		15		Ecrit/oral			2
<b>TOTAL UE</b>			70		70	6				6

UE 5	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Langues et cultures étrangères	Langues et culture (1) - Anglais		25		25		oral/écrit			2
	Langues et culture (Lv2 obligatoire) - Allemand ou - Italien ou - Espagnol		25		25		écrit/oral			2
	Langues et culture Lv3 débutant- Allemand ou Italien ou Espagnol		20		20		écrit/oral			2
<b>TOTAL UE</b>			70		70	6				6

UE 6	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Environnement international	Institutions européennes		4		4					1
	Tourisme international		16		16					1
	Valorisation des patrimoines européens		10		10		Étude de cas			1
	Démarche de projet		15		15		Écrit/oral			1
	Langue professionnelle 1 - Anglais		15		15					1
	Langues professionnelles 2 - Allemand ou - Italien ou - Espagnol		10		10					1
<b>TOTAL UE</b>			70		70	6				6

UE 7	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Applications professionnelles	Projet tuteuré									10
<b>TOTAL UE</b>					130	6				10

UE 8	disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef CT	coef CC	total coef
Applications professionnelles	Stage de 16 semaines dont 12 à l'étranger									15
<b>TOTAL UE</b>						18				15

<b>TOTAL UE ANNEE</b>		40	380		420	60				
-----------------------	--	----	-----	--	-----	----	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence – schéma européen L-M-D - et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études L-M-D sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

**Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)**

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tuteurés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

**Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS).**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européen (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.